

**Vienna
2025**



18th European Guide and Scout Conference
Conférence Européenne du Guidisme et du Scoutisme

Document **7C**

Propositions de motions

Mai 2025



ASSOCIATION MONDIALE
DES GUIDES ET DES
ECLAIREUSES

INTRODUCTION

Un appel à Propositions de Motions pour la 18ème Conférence Européenne du Guidisme a été diffusé aux Organisations membres le 19 mars 2025 avec une date limite de soumission fixée au 17 avril 2025.

L'équipe de procédure a reçu trois Propositions de Motion de la part d'Organisations membres de la région avant cette date limite. En outre, le Comité Régional Europe a proposé cinq propositions de motion.

Dans ce document, nous partageons avec vous les huit Propositions de Motions reçues à ce jour et qui seront soumises au vote lors de la Conférence Régionale.

Appel à propositions d'amendements

Les organisations membres ont la possibilité de proposer des amendements aux Propositions de Motion contenues dans le présent document. La date limite de soumission des propositions d'amendement est fixée à **23h59 (UTC) le vendredi 11 juillet 2025**. Si vous souhaitez proposer un amendement, veuillez remplir le formulaire de proposition d'amendement et le renvoyer par courriel à procedural.europe@waggggs.org avant la date limite.

Motions Déposées

Les propositions de motion peuvent également être soumises après cette date jusqu'à 23.59pm (UTC) le **vendredi 11 Juillet 2025**. Ces motions (également appelées motions déposées) nécessitent l'approbation du président de la conférence et du coordinateur de l'équipe de procédure pour être examinées par la conférence et ne peuvent pas être amendées. Pour plus d'informations sur les propositions de motion déposées, veuillez également vous référer au document « [Informations générales et conseils sur les motions des conférences régionales](#) ».

Si vous souhaitez proposer une Motion Déposée, veuillez compléter le formulaire de Proposition de Motion et le renvoyer par courriel à procedural.europe@waggggs.org avant la date limite. Vous pouvez également utiliser cette adresse électronique pour contacter l'équipe chargée de la procédure afin d'obtenir des conseils et des orientations avant de soumettre une Proposition de Motion.

Une version actualisée de ce document sera distribuée aux Organisations membres au moins 24 heures avant la session de la Conférence Régionale au cours de laquelle les Propositions de Motion seront discutées.

TABLE DES MATIÈRES

Proposition de motion		Proposant	Page
M_EGC_01	Rapport triennal régional, 2023-2025	Comité régional Europe	3
M_EGC_02	Plan d'Action triennal Régional, 2026-2028	Comité régional Europe	3
M_EGC_03	Camp de la Boussole pour les jeunes membres des Organisations Membres de la Région Europe de l'AMGE	Comité régional Europe	4
M_EGC_04	Évaluation de la Conférence européenne des Guides	The German Guide and Scout Federation The Polish Scouting and Guiding Association Israel Boy & Girl Scouts Federation The Guides and Scouts of Liechtenstein Comité de Enlace del Guidismo en España Swiss Guide and Scout Movement	6
M_EGC_05	Le futur du travail conjoint	The Joint Committee of Girl Guides in Denmark The Girl Guides Association of Cyprus	9
M_EGC_06	Évaluation de la plateforme Azimuth dans la région Europe de l'AMGE	The Polish Scouting and Guiding Association The German Guide and Scout Federation The Association of Boy Scouts and Girl Guides of Austria	10
M_EGC_07	Politiques directrices pour la Contribution européenne	Comité régional Europe	12
M_EGC_08	Méthode de calcul de la Contribution européenne	Comité régional Europe	13

PROPOSITION DE MOTION M_EGC_01

Adoption du Rapport Triennal Régional , 2023-2025

Proposant : Comité régional Europe

Droit de vote : Membres titulaires et associés

Majorité requise : Majorité simple des votes exprimés

PROPOSITION DE MOTION

La Conférence européenne des guides adopte le Rapport triennal régional pour la période triennale 2023-2025 (document de conférence 12).

PROPOSITION DE MOTION M_EGC_02

Adoption du Plan d'Action triennal régional 2026-2028

Proposant : Comité Régional Europe

Droit de vote : Membres titulaires

Majorité requise : Majorité des deux tiers des votes exprimés

PROPOSITION DE MOTION

La Conférence européenne des Guides :

- adopte le Plan d'Action triennal régional pour la période triennale 2026-2028 tel que détaillé dans le document de conférence 5D;
- charge le Comité régional Europe de prendre les décisions stratégiques pour mettre en œuvre le Plan d'Action triennal régional 2026-2028, en fonction des ressources disponibles.

PROPOSITION DE MOTION M_EGC_03

Camp de la Boussole pour les jeunes Membres des Organisations Membres de la Région Europe de l'AMGE

Proposant : Comité régional Europe

Droit de vote : Membres titulaires et associés

Majorité requise : Majorité simple des votes exprimés

PROPOSITION DE MOTION

Reconnaître la décision de la conférence dans le Plan triennal 2020 - 2022 et l'intention d'offrir aux jeunes Membres des Associations de l'AMGE la possibilité de faire l'expérience de connexions internationales ;

La Conférence régionale charge le Comité régional d'entamer la planification d'un Camp de la Boussole, en collaboration avec une OM hôte pour les membres de la Région Europe âgés de 13 à 16 ans, où les jeunes participant·es pourront explorer les programmes et opportunités de l'AMGE dans un cadre international et sûr.

JUSTIFICATION

En 2022, les OM de l'AMGE ont voté pour le Plan d'Action triennal qui incluait l'ICP suivant :

« Mener une étude de faisabilité d'un camp de l'AMGE au cours du prochain triennat.

Ce point d'action doit être considéré à la lumière du Plan régional 2020 - 2022 où l'ancien comité s'était engagé à planifier un camp de l'AMGE, mais malgré de multiples tentatives, il n'avait pas été en mesure de trouver un hôte avec lequel co-crée l'événement.

Au cours de ce triennium, le comité a mené l'étude de faisabilité susmentionnée par le biais d'une série d'entretiens avec le MO en ce qui concerne la diversité des Organisations membres de notre Région, ainsi que par le biais de conversations plus informelles, en particulier lors du forum du CI à Malte.

Les circonstances de la Région peuvent avoir changé depuis l'approbation du Plan régional 2020-2022, mais l'objectif d'un Camp AMGE n'a pas changé. Avec le Plan d'Action triennal proposé, la conférence cherche à renforcer les opportunités de connexions internationales et le développement d'un état d'esprit global. Un camp de la boussole serait conforme à ces objectifs tout en permettant le développement positif d'une Organisation Membre hôte.

L'AMGE Europe a l'expérience de la planification d'événements à petite échelle tels que la formation au leadership, The Academy et le forum des CI, et plus récemment un événement à grande échelle en collaboration avec l'OMMS et la Norvège sur Roverway. Cependant, ce serait un défi pour nous en tant qu'organisation et pour nos OM de développer un concept supplémentaire pour les jeunes membres de nos OM. Par conséquent, le succès d'un camp Boussole dépend fondamentalement d'une OM hôte motivée.

Les conclusions de l'étude de faisabilité ont été discutées avec les expériences et les meilleures pratiques de la planification de Roverway 2024 et le comité demande donc à la conférence de décider en accord avec ces conclusions.

En ce qui concerne les ressources disponibles dans la région, le comité conclut qu'un camp de l'AMGE est faisable sous la direction de l'événement mentionné ci-dessous :

- 1) L'événement devrait être co-crée par l'AMGE Europe et un MO hôte et se dérouler dans un camping déjà établi pouvant accueillir un maximum de 1200 participant-es/bénévoles.
- 2) L'événement devrait être ouvert à tous les membres de l'AMGE et des ONSÉG sans distinction de sexe ou de genre.
- 3) L'événement doit être axé sur le programme éducatif de l'AMGE dans le but de développer l'esprit global de nos membres.
- 4) L'événement doit s'adresser aux membres âgés de 13 à 16 ans.
- 5) L'événement doit être entièrement chiffré et toutes les dépenses de l'AMGE et de l'équipe de planification doivent être couvertes soit par un financement externe, soit par les Organisations Membres, soit par la Contribution européenne, soit par les frais de participation.
- 6) L'événement sera organisé à un moment qui permettra à la Région, à l'OM hôte et aux délégations participantes de consacrer des ressources à l'événement et de le planifier.

IMPLICATIONS EN TERMES DE RESSOURCES

La planification d'un événement de grande envergure tel que celui proposé aurait des implications importantes en termes de ressources. Il faudrait au moins un gestionnaire d'événements à temps plein du début de la phase de planification jusqu'à l'exécution de l'événement, ainsi qu'un planificateur d'événements à temps plein pour la dernière année de planification. Ces dépenses devraient être entièrement prises en compte dans le coût du projet.

En outre, l'événement exigerait du temps et de l'attention de la part du comité régional, du personnel et des bénévoles, ainsi que des bénévoles du programme mondial.

Il aurait également des implications pour l'OM hôte et les coûts d'accueil de l'événement ainsi qu'un surplus potentiel devraient être convenus de manière équitable dans le protocole d'accord.

Un soutien supplémentaire de la part du mouvement mondial serait nécessaire pour fournir le contenu du programme et former l'équipe de service international (ESI) afin de garantir des résultats éducatifs de haute qualité au camp.

PROPOSITION DE MOTION M_EGC_04

Évaluation de la Conférence Européenne des Guides

Proposants :

The German Guide and Scout Federation
The Polish Scouting and Guiding Association
Israel Boy & Girl Scouts Federation
The Guides and Scouts of Liechtenstein
Comité de Enlace del Guidismo en España
Swiss Guide and Scout Movement

Droit de vote : Membres titulaires et associés

Majorité requise : Majorité simple des votes exprimés

PROPOSITION DE MOTION

La Conférence européenne des guides 2025 charge le Comité de la Région Europe de procéder à une évaluation structurée, participative et approfondie de la conférence, de documenter et de partager ses conclusions. L'évaluation doit être envoyée à toutes les organisations membres (OM) de la région Europe. Cette évaluation devrait :

- Inclure, sans s'y limiter, un retour d'information sur le format, l'accessibilité, la participation, la mise en œuvre et la représentation intersectionnelle.
- Fournir des idées pour les futurs modèles de conférences régionales de la région Europe.
- Servir de base à une discussion globale sur les conférences régionales lors de la Conférence mondiale de 2026.
- Inclure une ventilation financière des dépenses et des revenus de l'EGC 2022 qui était en personne et de l'EGC 2025 qui sera un événement en personne avec une gouvernance en ligne. Cette répartition financière devrait inclure tous les coûts de la préparation, de l'exécution et de l'évaluation de la conférence européenne.

Les résultats de l'évaluation devraient être partagés avec les OM sous forme écrite au moins un mois avant la date limite de remise des motions, soit 4 mois avant le début de la Conférence mondiale 2026. Les résultats de l'évaluation devraient être activement utilisés pour informer la planification des futures conférences régionales.

L'objectif de la motion est de s'assurer que la Région Europe de l'AMGE mène et documente une évaluation structurée de la Conférence européenne 2025. L'objectif est d'obtenir des informations concrètes sur le(s) format(s) de conférence qui fonctionne(nt) le mieux pour notre région. En outre, par le biais de cette motion, nous souhaitons contribuer à la conversation globale sur les modèles de conférences régionales et sur la manière dont les besoins varient d'une région à l'autre - en particulier à la lumière de la prochaine Conférence mondiale de 2026.

JUSTIFICATION

L'idée est d'évaluer la conférence régionale européenne afin d'identifier les formats (par exemple en personne, hybride, en ligne) qui soutiennent le mieux la participation, l'accessibilité et l'engagement dans toute la région Europe.

Bien que cette motion se concentre sur la conférence européenne, nous ne souhaitons pas limiter le processus d'évaluation régionale à la seule région Europe. Au contraire, nous espérons inspirer d'autres régions à s'engager dans des réflexions similaires. Nous reconnaissons que le contexte européen - notamment en raison de la collaboration avec nos partenaires de l'OMMS - comporte ses propres spécificités. Néanmoins, nous pensons qu'une évaluation transparente et participative peut servir d'exemple au-delà de notre région.

Dans notre région, nous observons les défis suivants avec le format en ligne d'une conférence :

- L'absence d'interaction en personne limite considérablement les possibilités d'établir des réseaux informels, deux éléments essentiels pour nouer des liens et partager des expériences.
- De nombreux participant·es aux délégations sont des bénévoles, et la gestion de l'emploi du temps chargé et de l'engagement numérique requis pour une conférence en ligne peut s'avérer particulièrement exigeante sans le cadre qu'offre un événement en personne.
- Notre Région est composée de 42 Organisations Membres, dont 26 sont des ONSEG - ce qui signifie qu'elles sont membres à la fois de l'AMGE et de l'OMMS. Les conférences régionales de l'AMGE et de l'OMMS se déroulant simultanément, il existe un risque réel que les ONSEG ne puissent pas se préparer et participer aux deux conférences avec la même attention et les mêmes ressources. Si l'une des deux conférences - comme celle de l'OMMS - a lieu en personne alors que l'autre se tient en ligne, il est à craindre que les ONSEG donnent la priorité à l'événement en personne et s'engagent moins pleinement dans la conférence de l'AMGE.
- La Région Europe apprécie la collaboration et le travail conjoint des Régions Europe de l'AMGE et de l'OMMS. L'organisation d'une conférence conjointe en personne permet aux ONSEG et aux fédérations de se concentrer sur les priorités de l'AMGE et de l'OMMS. Elle garantit que les délégations peuvent contribuer pleinement aux discussions et aux processus de prise de décision des deux organisations, tout en créant des opportunités pour renforcer la visibilité de l'AMGE au sein de la Région. Réduire les opportunités d'événements en personne et de travail conjoint dans la Région Europe risque de diminuer l'impact de l'AMGE sur toutes les OM européennes.

Ces défis soulignent la nécessité d'une évaluation approfondie du format de la conférence. Pour garantir que les futures conférences régionales soient aussi inclusives, accessibles et impactantes que possible, nous pensons qu'il est essentiel d'évaluer comment les différents cadres affectent la participation et l'engagement. Ceci est particulièrement pertinent dans la région Europe, où le chevauchement avec l'OMMS nécessite un examen minutieux du calendrier, du format et de l'accessibilité pour répondre aux besoins de toutes les OM - y compris les fédérations et les ONSEG.

En ce qui concerne la répartition financière, nous souhaitons comparer les coûts - en tenant compte de l'inflation - afin de déterminer l'impact financier du format de la conférence sur le budget européen et le coût de la conférence.

La Conférence mondiale 2026 devant être dotée d'un processus d'évaluation global rationalisé, il est essentiel que la Région Europe contribue à cette discussion en apportant des éléments concrets basés sur ses propres expériences.

IMPLICATIONS EN TERMES DE RESSOURCES

Nous pensons que les besoins suivants sont nécessaires pour exécuter la motion - une évaluation complète et approfondie de l'EGC : créer le formulaire d'évaluation, envoyer le formulaire aux OM, évaluer le formulaire par le biais du comité, et enfin présenter les résultats de l'évaluation aux OM.

En consultation avec l'AMGE, l'implication des ressources pour la mise en œuvre de la motion est estimée à environ 10.000 € en ce qui concerne les coûts de personnel et potentiellement l'implication de quelques volontaires.

PROPOSITION DE MOTION M_EGC_05

Le futur du travail conjoint

Proposants :

The Joint Committee of Girl Guides in Denmark

The Girl Guides Association of Cyprus

Droit de vote : Membres titulaires et associés

Majorité requise : Majorité simple des votes exprimés

PROPOSITION DE MOTION

En ce qui concerne la recommandation du groupe de travail, la Conférence régionale charge le Comité régional de renforcer le travail conjoint avec l'OMMS en élaborant un Plan d'Action triennal conjoint, que la conférence conjointe doit approuver lors de la Conférence Européenne du Guidisme et du Scoutisme en 2028.

JUSTIFICATION

Nous proposons cela car nous constatons une incertitude croissante parmi les OM et les OSN de l'AMGE et de l'OMMS quant à l'avenir du travail conjoint. Nous pensons que le travail conjoint est une partie essentielle du Scoutisme et du Guidisme européen, et une opportunité importante pour partager les meilleures pratiques et expériences entre l'AMGE et l'OMMS.

Nous estimons qu'il est important de réduire l'incertitude quant à l'avenir du travail conjoint en fixant des attentes claires aux nouveaux comités. Nous pensons que le travail conjoint de la région peut être plus fort et plus ambitieux en établissant des attentes claires pour le travail conjoint de l'AMGE et de l'OMMS au cours du prochain triennat.

Nous reconnaissons que les ressources, humaines et financières, dont disposent les organisations sont sensiblement différentes au sein de l'AMGE et de l'OMMS. Nous proposons donc que les deux organisations perçoivent le travail conjoint comme un partenariat où les deux parties contribuent en fonction de leurs capacités. Nous pensons que l'AMGE et l'OMMS apportent une expertise et des connaissances qui peuvent être fructueuses pour les deux organisations.

L'incertitude entourant le travail conjoint a suscité des inquiétudes parmi les OM. Nous estimons donc qu'il est important d'aborder l'incertitude et de travailler à la réduire et de travailler à un nouveau triennat avec le travail conjoint comme priorité pour notre comité. Une motion similaire sera proposée à la conférence de l'OMMS.

IMPLICATIONS EN TERMES DE RESSOURCES

La proposition de motion nécessiterait des ressources financières et humaines - personnel et bénévoles - pour garantir l'avenir du travail conjoint. Cependant, il sera nécessaire que l'AMGE et l'OMMS contribuent avec différents types et formes de ressources au sein du partenariat conjoint pour assurer l'avenir du travail conjoint.

PROPOSITION DE MOTION M_EGC_06

Évaluation de la plate-forme Azimuth dans la région Europe de l'AMGE

Proposants :

The Polish Scouting and Guiding Association

The German Guide and Scout Federation

The Association of Boy Scouts and Girl Guides of Austria

Droit de vote : Membres titulaires et associés

Majorité requise : Majorité simple des votes exprimés

PROPOSITION DE MOTION

La Conférence européenne des guides 2025 charge le Comité de la Région Europe d'étudier les besoins et les ressources - tant financières qu'humaines - au sein de la Région Europe pour faire avancer l'initiative de la Plate-forme Azimut.

Cette étude devrait :

- impliquer une consultation avec les organisations membres (OM) afin d'évaluer l'engagement actuel et l'intérêt futur pour la plateforme.
- Évaluer la capacité de la région - à la fois financière et humaine - à continuer à soutenir et à développer l'initiative.
- Identifier les modèles potentiels pour soutenir ou développer la plateforme, y compris les partenariats possibles ou les mécanismes de partage des ressources.
- Veiller à ce que les résultats soient documentés et partagés avec les ministères de la région Europe.

Les résultats de l'évaluation devraient être partagés avec les OM sous forme écrite jusqu'à la prochaine conférence régionale (2028).

JUSTIFICATION

Azimuth est une plateforme innovante qui offre aux guides et aux scouts un espace virtuel sûr pour se connecter et s'engager dans des expériences internationales. Elle facilite l'accès à un large éventail d'opportunités - du bénévolat dans les centres guides et scouts à la recherche d'événements internationaux ou au lancement d'aventures en collaboration.

Développé et maintenu par la Région Europe de l'AMGE et la Région européenne du Scoutisme, Azimuth soutient les objectifs stratégiques de l'AMGE et de l'OMMS en renforçant le travail conjoint dans la Région et en encourageant la coopération internationale entre les Organisations membres (OM).

Nous pensons qu'il est important d'évaluer s'il est actuellement possible pour la Région Europe de l'AMGE de contribuer à l'initiative. Il s'agit notamment d'évaluer le niveau d'intérêt et d'engagement des OM, ainsi que la disponibilité des ressources financières et humaines pour soutenir ou éventuellement développer la plateforme.

En soutenant cette motion, la Conférence européenne des Guides reconnaît le potentiel d'Azimuth et l'importance d'une approche réfléchie et basée sur les besoins avant de prendre de nouvelles mesures. Il s'agit d'un vote visant à garantir que tout développement futur soit aligné sur les capacités et les priorités de la région, tout en continuant à investir dans des outils qui favorisent des connexions internationales significatives pour les jeunes.

Les résultats de cette exploration devraient servir de base à une prise de décision éclairée concernant l'avenir d'Azimuth et son alignement sur les priorités stratégiques de la Région. Pendant la phase d'exploration, la plateforme continuera à fonctionner de la meilleure manière possible.

IMPLICATIONS EN TERMES DE RESSOURCES

Pour étudier la nécessité et la faisabilité du maintien ou de l'extension de la plate-forme Azimuth, les ressources suivantes seraient probablement nécessaires :

Ressources humaines :

- Au moins un membre désigné du Comité de la Région Europe pour diriger et coordonner le processus d'exploration.
- Soutien du personnel de la Région Europe de l'AMGE pour la coordination, la communication avec les OM et la collecte de données.
- Un soutien bénévole ou des membres de groupes de travail ayant une expertise pertinente (par exemple, les plateformes numériques, l'engagement des OM, l'exécution des programmes) pour contribuer aux consultations et à l'évaluation.

PROPOSITION DE MOTION M_EGC_07

Principes directeurs pour la contribution européenne

Proposant : Comité régional Europe

Droit de vote : Membres titulaires

Majorité requise : Majorité des deux tiers des votes exprimés

PROPOSITION DE MOTION

La Conférence Européenne des Guides, notant que :

- une réflexion approfondie et un engagement intense sur la Contribution européenne ont eu lieu au cours des cinq dernières années ; et
- les efforts du Comité pour identifier les Politiques directrices de la Contribution européenne qui englobent les améliorations identifiées par les Organisations Membres tout au long du processus de consultation et dans la politique actualisée de l'AMGE relative aux Cotisations mondiales (2024).

Approuve les principes directeurs établis dans la Proposition de Contribution Européenne : 2026-2028 (document de conférence 6C).

JUSTIFICATION

La Contribution européenne actuelle ne fait plus l'objet d'un consensus régional et ne bénéficie plus des améliorations introduites à la suite de l'adoption de la nouvelle politique mondiale de cotisation de l'AMGE.

Le soutien à cette proposition de motion garantit que la région dispose d'une approche claire, structurée et cohérente de la contribution européenne pour la prochaine période triennale et au-delà.

Si une majorité des deux tiers approuve cette proposition de motion, les principes directeurs décrits dans la proposition de contribution européenne : 2026-2028 (document de conférence 6c) seront introduits.

Si la majorité des deux tiers n'est pas atteinte, les hypothèses et la proposition existantes énoncées dans la Proposition de contribution européenne : 2023-2025 resteront en vigueur.

IMPLICATIONS EN TERMES DE RESSOURCES

Le Comité estime que les principes directeurs énoncés dans la proposition de contribution européenne : 2026-2028 constituent le meilleur compromis possible entre toutes les opinions exprimées au cours des cinq dernières années.

Si cette proposition de motion est adoptée, la région parviendra à une contribution européenne inclusive et durable pour l'avenir.

PROPOSITION DE MOTION M_EGC_08

Méthode de calcul de la contribution européenne

Proposant : Comité régional Europe

Droit de vote : Membres titulaires

Majorité requise : Majorité des deux tiers des votes exprimés

PROPOSITION DE MOTION

La Conférence européenne des Guides, notant que :

- la Proposition de Contribution européenne : 2026-2028 (document de conférence n° EGC 6c) établit la Contribution européenne potentielle que chaque organisation membre devrait verser au cours de la période triennale 2026-2028 selon les modèles du statu quo et des cotisations de base ; et
- l'un ou l'autre modèle permettra de réaliser des investissements régionaux suffisants pour mettre en œuvre le Plan d'action triennal (document de conférence n° EGC 4c) ; et
- la contribution européenne de la plupart des Organisations Membres diminuera entre 2025 et 2026 ; et
- le Comité soutient l'un ou l'autre modèle et invite les Organisations Membres à exprimer leur préférence par le biais de la présente proposition de motion.

Adopte le modèle de cotisation de base décrit dans la Proposition de Contribution européenne : 2026-2028 (document de conférence 6C).

JUSTIFICATION

Le Comité a achevé l'examen de la Contribution européenne et a étudié diverses options possibles pour le mode de calcul.

Les commentaires reçus ont confirmé la volonté de la région de maintenir une contribution supplémentaire selon un modèle de calcul simple, qui bénéficie d'un large soutien et qui est généralement moins contraignant financièrement pour les organisations membres, tout en garantissant des revenus suffisants pour assurer la continuité et la stabilité des ressources dans la région.

Après consultation et examen de cinq modèles de calcul différents, ces deux modèles ont été retenus comme les approches préférées. Les deux modèles ayant reçu un large soutien et permettant un investissement régional suffisant pour la mise en œuvre du Plan d'Action triennal, le Comité invite les organisations membres à exprimer démocratiquement leur préférence lors de la Conférence régionale.

Si une majorité des deux tiers approuve cette proposition de motion, le modèle de cotisation de base décrit dans la proposition de contribution européenne : 2026-2028 (document de conférence 6c) sera adopté.

Si la majorité des deux tiers n'est pas atteinte, le modèle du statu quo (basé sur un taux par membre) décrit dans la proposition de contribution européenne : 2026-2028 (document de conférence 6c) sera adopté.

Outre toute Contribution européenne, les Organisations Membres ont également exprimé leur intérêt pour l'exploration de nouvelles façons de travailler en partenariat avec la région et, dans certains cas, pour compléter leur contribution en réalisant directement certaines des activités prévues dans le plan d'action triennal. Le Comité régional se félicite de cette innovation.

IMPLICATIONS EN TERMES DE RESSOURCES

Les deux méthodes de calcul des cotisations génèrent un investissement régional suffisant pour mettre en œuvre le Plan d'Action triennal (document de conférence n° EGC 4c).